

VŒUX 2017 DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est depuis l'an 2000 une tradition : présenter les vœux à la population, aux associations et aux différents corps constitués.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom je vous souhaite tous nos vœux de santé en priorité, vœux de prospérité et de tolérance en ces moments difficiles.

M le Conseiller Général, Maire de Migennes et Président de la communauté de commune.

M le Commandant de la brigade de gendarmerie de Migennes.

Mmes et Mrs les Maires des communes de la CCAM.

Mesdames et Messieurs les élus.

Mesdames Messieurs représentants et actifs des Associations Communales.

Mesdames et Messieurs les Enseignants.

Mesdames et Messieurs.

Merci de votre présence.

Je vous prie de bien vouloir excuser :

Mme Marie Evrard Conseillère Départementale

Monsieur le Député Yves Caulet

Monsieur le Président du Conseil Départemental André Villier représenté par François Boucher conseiller départemental du canton de Migennes. Monsieur Henri De Raincourt et Jean-Baptiste Lemoine Sénateurs de Yonne. Nous excusons celles et ceux qui pour diverses raisons ne peuvent être parmi nous.



En ce début d'année, encore une fois nous nous associons à la douleur de toutes les familles touchées par les attentats tant en France que dans les autres états.

Un renforcement des moyens de prévention aux abords des lieux sensibles exige une vigilance de tous et un respect de la signalisation et de la protection.

Un secteur sensible, celui de l'école où les parents sont pénalisés par la non possibilité d'accompagner leurs enfants dans les classes. Il y va de la sécurité. Des exercices de confinement seront organisés ce premier trimestre en présence des gendarmes afin de familiariser les enfants aux exercices au cas où ...
Lieu ouvert, lieu de vie qui aujourd'hui pour faire face à une éventuelle agression est devenu un lieu fermé voir verrouillé.

Par le travail important réalisé par les gendarmes sous le commandement du Major RODIER, travail pas toujours visible, une baisse sensible de la délinquance locale est constatée. L'important est de veiller et ceci est de la responsabilité de tous.

Toute situation qui paraît anormale doit être signalée en mairie ou à la gendarmerie.
Félicitations au Major RODIER et à son équipe.

Il faut être vigilant et observateur car il y a une recrudescence des vols dans notre secteur.
Soyons vigilants et réactifs.

A ce titre nous avons créé avec l'appui de la gendarmerie la vigilance citoyenne et des panneaux à l'entrée de la commune seront posés prochainement. Espérons que cela participe à dissuader les voleurs.

La convention police passée avec la ville de Migennes est toujours en attente de signatures.

BILAN des réalisations durant l'année 2016

2016 riche en changements.

Départ à la retraite des deux secrétaires, ce qui ne change rien pour le public mais impose pour nous une adaptation car trente années de collaboration engendrent des habitudes. Adaptation qui se fait sans difficulté.

Le programme prévu a été presque totalement réalisé :

Sécurité école (films, alarme, serrures, armoire électrique remise aux normes)

Travaux

accessibilité de l'église : le parking handicapé sera réalisé prochainement.

Travaux de voirie : entretien et modernisation.

Installation de la borne électrique de rechargement des voitures.

Amélioration de la décoration de Noël.

Remplacement de l'abri bus. Il nous sera livré ce mois.

Pose d'un panneau d'information électronique.

Armoire froide salle polyvalente.

Achat de jeux pour les enfants.

Achat d'un logiciel de gestion du cimetière, la mémoire étant partie avec la secrétaire, il fallait y remédier. Toute la documentation a été scannée depuis les années 1880 et accessible en tout moment.

Relèvement de quelques tombes selon un programme annuel.

Concernant le réseau d'eau : pose de débitmètres sur la canalisation, installation de télésurveillance et pose de purge en bout de réseau afin d'éliminer les particules de rouille et de boues en lavant le réseau tous les 6 semaines.
Coût environ 60.000€.

Prévision de travaux 2017

Continuation de l'opération relèvement de tombes abandonnées du cimetière.

Mise aux normes accessibilité des foyers anciennes écoles. (Création d'un parking handicapé et d'une rampe d'accès)

Continuité du programme voirie.

Ajout de 2 autres panneaux d'information électronique.

Continuité du programme réseau d'eau afin de diminuer les pertes dues aux fuites.

Nous allons également mettre en place une réserve citoyenne au cours de l'année afin d'intervenir avec rapidité et efficacité en cas de catastrophe. A ce titre nous ferons appel au volontariat.

Je voudrais remercier :

Les Adjointes et Conseillers Municipaux.

Les Employés Municipaux pour leur dévouement.

Les Employés de la Communauté de Communes qui interviennent sur les équipements sportifs et le ramassage des déchets ménagers.

TOUTES les associations à travers leurs représentants et leurs adhérents, pour toute l'énergie déployée afin d'animer notre commune.

Les enseignants des écoles et en particulier Mme LEBERT la directrice du groupe scolaire.

Toutes celles et ceux qui œuvrent au bien vivre de notre commune.

M Pierre Boivin pour le suivi du site Internet charmoy89.fr et Jean Louis REYNAHERT, Jean Guy LEROY pour leur implication dans la réalisation de la plaquette d'information communale.

VOEUX

Avant de laisser la parole au Président de la communauté des communes et Conseiller Départemental François BOUCHER, je voudrais réitérer mes vœux en ajoutant quelques souhaits qui permettraient d'améliorer sensiblement l'ordinaire. L'espoir aide à vivre.

Je formule des vœux au nom du conseil municipal, à vous, vos familles et amis, vœux de santé en priorité, vœux de prospérité et tolérance en ces moments difficiles.

Vœux de citoyenneté, on peut espérer:

Respecter au mieux les consignes.

Ne pas laisser les animaux divaguer.

Ne pas jeter les papiers, canettes bouteilles et autres par les fenêtres des voitures eu roulant, la nature n'est pas une décharge.

Respecter les points d'apport volontaires seuls les bouteilles et bocaux en verre dans le container à verre et les tissus, maroquinerie dans le container à tissus et si ces derniers sont pleins ne pas laisser ses sacs ou autres au pied. En rechercher un autre il y en a beaucoup sur nos territoires.

Ne pas laisser les végétaux envahir les trottoirs, certains les utilisent et ont parfois des difficultés à passer. Pensez aux mamans avec les poussettes. A savoir, la hauteur des haies ne doit pas dépasser 2m.

Comme vous l'avez lu dans la plaquette d'information communale chacun doit participer à l'entretien du trottoir devant sa propriété. Ceci est dû à la loi interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Espérant votre compréhension et une amélioration je souhaite à tous nos meilleurs vœux pour 2017.

